



# Taux d'usure des prêts immobiliers : Les changements à partir de février 2023

Actualité législative publié le 09/05/2023, vu 364 fois, Auteur : [Le Club 90](#)

**Dans cet article, nous allons parler des changements importants qui vont intervenir à partir du 1er février 2023 dans le calcul du taux d'usure pour les prêts immobiliers en France.**

## Le taux d'usure des prêts immobiliers : définition et enjeux

Le taux d'usure des prêts immobiliers est un élément clé de la réglementation financière en France. Il s'agit du taux d'intérêt maximal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt immobilier. Ce taux est fixé par la Banque de France et varie en fonction de la durée du prêt.

## Les changements à partir du 1er février 2023 : ce qui va changer pour les emprunteurs

À partir du 1er février 2023, la Banque de France a annoncé une modification technique du calcul du taux d'usure. Désormais, ce taux sera actualisé chaque mois, au lieu d'être calculé tous les trimestres. Cette mise à jour mensuelle permettra aux établissements de crédit de mieux s'adapter aux demandes des emprunteurs et de proposer des taux plus attractifs.

## Les implications pour les établissements bancaires : ajustement de la politique commerciale et déblocage de fonds

Cette décision de la Banque de France vise à protéger les emprunteurs en garantissant l'accès au crédit, tout en permettant aux établissements de crédit de pratiquer des taux d'intérêt raisonnables. Cependant, cela ne signifie pas que tous les taux d'intérêt seront en baisse. Les taux d'intérêt resteront basés sur le risque que présente chaque emprunteur, et les taux d'usure pourraient être plus élevés pour les emprunteurs présentant un risque plus élevé.

Il est important de noter que les établissements de crédit ne sont pas obligés de proposer des taux d'intérêt au maximum du taux d'usure. Ils peuvent pratiquer des taux inférieurs, en fonction de leur politique commerciale et de leur stratégie de risque. Toutefois, le respect du taux d'usure est une

condition sine qua non pour la légalité du contrat de prêt.

## **Les avantages pour les emprunteurs : accès au crédit préservé et protection renforcée**

En somme, cette décision de la Banque de France est une bonne nouvelle pour les emprunteurs, qui pourront potentiellement bénéficier de taux d'intérêt plus attractifs. Toutefois, il est important de rester vigilant et de bien comparer les offres de prêt avant de s'engager. Les emprunteurs doivent également être conscients que le taux d'usure ne garantit pas nécessairement le meilleur taux d'intérêt, et qu'il est important de négocier avec leur établissement de crédit pour obtenir le meilleur taux possible.

## **La formation DCI et le Pack de Formations Réglementaires proposés par Actiformation pour aider les professionnels à intégrer ces nouvelles mesures**



Afin de s'adapter à ces nouveautés réglementaires, **Actiformation** propose deux formations : la **Directive Crédit Immobilier (DCI)** et le **[Pack de Formations Réglementaires \(PFR DCI/DDA\)](#)**. Ces formations permettent aux professionnels du milieu bancaire de mettre à jour leurs connaissances réglementaires, fiscales et commerciales, basées sur les actualités des 12 derniers mois. En bénéficiant de l'accompagnement d'intervenants experts du domaine, les professionnels qui proposent des crédits immobiliers à leurs clients ont la possibilité d'acquérir ou de maintenir les connaissances réglementaires obligatoires pour exercer des activités d'élaboration, de proposition, d'octroi ou de conseil en matière de contrat de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel.

Ces formations offrent une pédagogie innovante, intuitive et ergonomique, et sont dispensées à distance, ce qui facilite l'accès aux professionnels qui souhaitent se mettre à jour. Il est donc essentiel pour les professionnels de suivre ces formations afin de rester compétitifs sur le marché des crédits immobiliers et de protéger les intérêts des emprunteurs.